

Les agriculteurs engagés avec Eau de Paris s'inquiètent de la fin de leurs contrats

Depuis 2020, Eau de Paris, la régie municipale qui livre l'eau potable à 3 millions de parisiens, protège les zones de captage de ses sources en rémunérant une centaine d'agriculteurs engagés dans une transition écologique. Mais les contrats liant ces exploitants à Eau de Paris s'achèvent en 2027, ce qui en préoccupe certains.



En Ile-de-France, en Normandie et en Bourgogne, Eau de Paris s'est engagée financièrement sur 17.000 hectares de surfaces agricoles. (Shutterstock)

Par **Juliette Roussel**

Publié le 19 sept. 2024 à 15:47 | Mis à jour le 19 sept. 2024 à 15:57

Quelques mètres sous terre, l'eau de la source du puits Saint-Thomas à Villeron (Seine-et-Marne) est translucide. Et abondante : 7.000 mètres cubes d'eau sortent chaque jour

de ce [vestige du XIXe siècle](#) . La zone de captage de Villeron possède une trentaine de puits et de sources. 17.000 mètres cubes d'eau y sont recueillis quotidiennement par la Régie municipale d'Eau de Paris, qui après l'avoir nettoyé dans ses usines, - Eau de Paris en possède 7 - la distribue à 180.000 Parisiens. L'entreprise publique veille à la pureté de son eau potable : autour du puits, 50 hectares de verdure clôturés sont entretenus par des agents. La zone, très attractive pour les naturalistes, regorge de biodiversité : une trentaine d'espèces protégées y prolifèrent.

Le périmètre d'action d'Eau de Paris est extrêmement vaste. Pour abreuver 3 millions de Parisiens, la Régie puise la moitié de son eau dans la Seine et la Marne, et l'autre dans des d'eaux souterraines situées en Ile-de-France, en Bourgogne et en Normandie. Soit une centaine de points de captage répartis à travers la France, dont elle protège très fortement les sols de la pollution.

Parmi les mesures phares, engagées depuis 2020, la Régie municipale travaille main dans la main avec des exploitants agricoles, un peu partout en France, dont les parcelles sont situées à proximité des sources. Objectif : éviter l'infiltration de pesticides dans l'eau.

47 millions d'euros pour les agriculteurs

Avec l'accord de la Commission européenne, Eau de Paris a débloqué un système d'aide financière. Elle rémunère les agriculteurs qui s'engagent pour une transition vers le bio de leur exploitation ou, a minima, pour une diminution de leurs intrants chimiques dans leurs terres. Elle signe avec eux des contrats de « [services environnementaux](#) » [prévus pour six à sept ans](#).

« Pour les années 2020 à 2032, nous avons débloqué un budget d'environ 9,4 millions euros, financé grâce aux factures d'eau des Parisiens. De cette manière, les Parisiens s'engagent pour les agriculteurs », se félicite Dan Lert, président d'Eau de Paris. L'enveloppe totale de cette aide est de 47 millions d'euros, 80 % du budget étant apporté par l'agence Eau Seine Normandie.

Paris a pour objectif de protéger 23.700 hectares de surfaces agricoles et ainsi travailler avec 260 agriculteurs. La Régie en couvre déjà 17.000 hectares, dont 58 % des

exploitations en bio. Elle travaille à ce jour avec 115 agriculteurs.

A quelques kilomètres des sources de Villeron, à Nanteau-sur-Lunain (Seine-et-Marne), David Tourte en fait partie : il s'est engagé il y a un an à mettre en place sur ses 130 hectares de terre une [politique de conservation des sols](#) . « Je minimise mon travail du sol, j'ai 27 prairies avec une couverture végétale permanente, et je diversifie mes champs en utilisant des nouvelles cultures comme la luzerne, le foin ou les trèfles » explique l'agriculteur. D'ici 5 ans, l'exploitant devrait avoir baissé son taux de phytosanitaires sur ses terres (IFT) de 1,6 à 1,3 IFT. En échange, Eau de Paris lui donne 200 euros par hectare par an.

Fin des premiers contrats en 2027

Aujourd'hui en agriculture conventionnelle, David Tourte a déjà tenté une conversion au bio, soutenue financièrement pendant 3 ans par l'Etat, avant de rebasculer vers l'agriculture chimique. « Je ne faisais aucune récolte, à la fin des aides, ce n'était pas tenable de continuer », avoue-t-il. D'ici 2028, David Tourte aura peut-être à nouveau les mêmes préoccupations.

C'est le cas d'Emmanuel Cretté : cet agriculteur situé à Dixmont (Yonne) exploite 260 hectares en agriculture biologique pour lesquels Eau de Paris le rémunère 180 euros de l'hectare. En 2027, il arrivera au terme de son contrat. S'il est privé de l'enveloppe d'Eau de Paris, il n'exclut pas un retour à l'agriculture conventionnelle. « Le bio rapporte aujourd'hui pareil que le conventionnel, pour plus de travail et moins de récoltes. Sans Eau de Paris, nous ne pourrions pas tenir », explique-t-il.

LIRE AUSSI :

- **Eau de Paris aide les agriculteurs à soigner ses sources**
- **BE WTR embouteille l'eau de Paris**

Dès 2027, de nombreux agriculteurs, ayant topé avec Eau de Paris risquent donc de faire machine arrière, faute de soutien pérenne. « Avec l'inflation, la baisse de la consommation du bio et [les dernières moissons](#) , nous sentons monter l'inquiétude et

une demande forte des agriculteurs pour avoir des perspectives de fin de contrat », note Manon Zakeossian, responsable du service Protection de la Ressource et Biodiversité chez Eau de Paris. La Régie, qui souhaite aussi continuer d'étendre son dispositif à de nouveaux exploitants, pourra-t-elle pérenniser son soutien après 2027 ? « Nous ne pouvons rien annoncer de ferme. Il faut d'abord faire une évaluation du dispositif actuel, puis une demande auprès de l'Etat et la Commission Européenne : le délai d'instruction pourra durer de 18 mois à deux ans», balaye-t-elle.

Juliette Roussel

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Environnement
- Inflation
- Chimie
- Consommation
- Eau
- Paris
- Seine-et-Marne
- Marne